



Mémento

TOUT SAVOIR SUR LA RENTRÉE



RENTRÉE
SCOLAIRE
2024/25

ÉDITO

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Assurer aux enfants le meilleur cadre pour apprendre est pour nous une priorité. Comme vous le savez, le chantier de rénovation intégrale de l'école Jean-Jacques Rousseau avance bien, certains écoliers pourront profiter, dès la rentrée de septembre des nouvelles installations. Nous avons également à cœur d'embellir, par les arts, les écoles. Ainsi, à titre d'exemple, nous venons d'inaugurer une grande fresque « Tout Villeneuve ! » réalisée par l'artiste OUPS avec le concours des enfants et des habitants, une œuvre qui égaye l'accès de l'école Bouissinet.

Nous avons également signé le nouveau Projet Educatif De Territoire (PEDT) qui est un document co-construit par la Ville avec ses partenaires tels que l'Education Nationale (présence des directeurs d'école aux réunions de travail), les représentants des parents d'élèves, les associations locales et les personnels communaux œuvrant au quotidien pour le bien-être des enfants. Ce document fixe cinq objectifs :

- Contribuer au mieux-être de l'enfant et à son intégration dans la collectivité, avec des activités éducatives qui lui permettent de se responsabiliser et de développer de nouvelles compétences.

- Favoriser le développement de la créativité par l'accès aux pratiques culturelles, en vue de gagner en savoir-être et en savoir-faire, tout en renforçant l'estime de soi.

- Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre-ensemble, en travaillant sur ce thème, sur la différence et l'inclusion.

- Développer l'action et l'expression corporelle par la découverte d'activités sportives, en travaillant sur la motricité, la solidarité, sur l'acceptation de l'autre et la gestion des émotions.

- Se saisir des enjeux du développement durable, en faisant comprendre et intégrer cette notion aux enfants en y connectant les projets qu'ils souhaiteraient porter.

Ces objectifs se matérialisent par des actions concrètes. Ainsi, par exemple, la rentrée scolaire 2024 marquera la fin des serviettes jetables à la cantine afin de réduire la consommation de papier et la production de déchets pour contribuer, à notre échelle, à la protection de l'environnement tout en rendant les élèves acteurs des comportements écoresponsables.

Enfin, chers parents d'élèves, chers élèves, nous vous souhaitons d'agréables vacances scolaires et nous aurons plaisir à vous retrouver à la rentrée !



Véronique NÉGRE,
Maire de Villeneuve-lès-Maguelone
Vice-présidente de Montpellier
Méditerranée Métropole



Marie ZECH,
Adjointe au Maire,
déléguée à l'Éducation

Le Portail Familles

Le guichet en ligne 24h/24 est l'interface par laquelle les familles procèdent à l'ensemble de leurs démarches péri et extrascolaires.

Intuitif et ergonomique, le Portail Familles simplifie et facilite la gestion du quotidien pour les parents, avec

de nombreux services en ligne : mise à jour des informations, réservations et préinscriptions, signalisation des absences, consultation des factures et des règlements, téléchargement d'attestations ou encore paiement en ligne.

Pour vous connecter :

Depuis la page d'accueil du site internet de la ville
www.villeneuvelesmaguelone.fr

Demandez vos codes d'accès au Pôle Famille lors de votre première connexion.



TOUTES LES INFORMATIONS
villeneuvelesmaguelone.fr





RENTRÉE DES CLASSES

Lundi 2 septembre 2024

à 8h20*

Il n'y aura pas de garderie du matin le jour de la rentrée. Les services de restauration scolaire, l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) et la garderie du soir seront assurés.

*Attention, pour les écoles maternelles, les horaires de rentrée sont échelonnés. Ils seront affichés la veille sur la porte de l'établissement.

Temps scolaire	Matin Ouverture des portes à 8h20 et 11h50	8h30 > 12h
	Après-midi Ouverture des portes à 13h50 et 16h20 pour les maternelles/16h30 pour les élémentaires	14h > 16h30

! Contacts - Direction des écoles

- Ecole Primaire F. Dolto :
ce.0342026t@ac-montpellier.fr
- Ecole Maternelle JJ Rousseau :
ce.0340825m@ac-montpellier.fr
- Ecole Élémentaire P. Bouissinet :
ce.0341255e@ac-montpellier.fr



Services périscolaires

			DÉLAI D'INSCRIPTION		
			Toutes les inscriptions doivent se faire via le Portail Familles, en respectant les délais		
Temps périscolaire	Accueil du matin	7h30 > 8h15	Inscriptions obligatoires Délai d'inscription ou d'annulation : 72h maximum		
	Accueil du midi (déjeuner + activités)	12h > 14h			
	ALP	Maternelle			16h30 > 17h30
		Élémentaire			16h30 > 17h45
	Accueil du soir	Maternelle	17h30 > 18h30		
		Élémentaire	17h45 > 18h30		
Etudes surveillées	Élémentaire	16h30 > 17h30	Inscription obligatoire Jusqu'au 11/09, valable pour toute l'année - Maximum 2 jours / semaine	Par mail Modifications possibles dans les 15 jours précédant les vacances de Noël et de Printemps	



Inscriptions

Les familles pourront inscrire leur enfant aux services et activités périscolaires à partir du **19/08/2024**, sur le Portail Familles via le site internet de la ville.

Le choix des jours d'inscription en « Études », pour l'année scolaire entière, doit être effectué impérativement et au plus tard le **mercredi 11 septembre 2024, pour un démarrage le 16 septembre.**

Attention, chaque enfant peut bénéficier, au maximum, de deux séances d'études surveillées par semaine. Celles-ci sont gratuites.



Contacts - périscolaire

- Périscolaire maternelle
Jean-Jacques Rousseau : 06 33 36 95 68
- Périscolaire maternelle
Françoise Dolto : 06 33 24 00 91
- Périscolaire élémentaire
Pierre Bouissinet : 07 76 60 95 45
- Périscolaire élémentaire
Françoise Dolto : 06 07 54 71 96

A vos agendas !

Les réservations de l'année scolaire 2024-2025 seront possibles à partir du **19 août 2024**.

Une mise à jour du dossier de la famille sera alors requise sur le Portail Familles (attestation d'assurance, vaccins faits dans l'année, avis d'imposition 2024 sur revenus 2023).



Services extrascolaires

			DÉLAI D'INSCRIPTION	
			Via le Portail Familles	
			Arrivée des enfants	Départ des enfants
Temps extrascolaire Centre de loisirs du mercredi	Matinée	Sans repas	7h30 - 9h	11h15 - 12h
		Avec repas	7h30 - 9h	13h30 - 14h
	Après-midi	Sans repas	13h30 - 14h	17h - 18h30
		Avec repas	11h10 - 11h15	17h - 18h30
	Journée		7h30 - 9h	17h - 18h30
				Réservation et paiement immédiat Délai d'inscription ou d'annulation : 72h maximum

Contacts

• extrascolaires

• 3 à 10 ans (ou CM2)
ALSH Pierre Verdier :
04 67 27 97 46

• 11 ans (ou CM2) à 14 ans
Club ados :
07 76 60 95 45

• 14 ans (ou 3^{ème}) à 17 ans
Espace Jeunesse :
06 17 56 58 24

Durant les vacances scolaires, les inscriptions au centre de loisirs, maternel et élémentaire, se font uniquement à la journée.

Les inscriptions sont ouvertes 15 jours avant le début des vacances (petites vacances) et un mois avant, pour les vacances d'été.

Cantine : fini le papier !

Désormais, en élémentaire, les enfants devront apporter une serviette en tissu à la cantine, en vue de réduire l'utilisation du papier et donc des déchets.

Comment ça fonctionne ?

Le lundi matin : L'enfant vient à l'école avec une serviette en tissu propre dans une pochette dédiée (marquée à son nom). Il dépose sa serviette dans le bac de la classe prévu à cet effet.

Le vendredi : Il récupère sa serviette pour la laver à la maison et la rapporte le lundi matin !

Lorsque l'enfant arrive à la cantine :

Il prend sa serviette en entrant dans la cantine. Une fois le repas terminé, il remet sa serviette dans le bac de la classe. Les enfants seront encadrés par un animateur pour adopter de nouvelles bonnes habitudes.

FINI LE PAPIER

vive les serviettes en tissu à la cantine

Des la rentrée de septembre 2024, en élémentaire, les enfants devront apporter une serviette en tissu à la cantine, pour réduire les déchets.

Service Cantine de Villeneuve-Maguelone - Page 10 sur 2023

INFORMATION & INSCRIPTION
villeneuvelesmaguelone.fr

Modalités pratiques

Pour réserver ou annuler un repas sur le Portail Familles, le nécessaire doit être fait dans un délai de 72h ouvrées avant la date du repas et avant 9h30. Par exemple, pour une réservation ou une annulation le lundi, il faudra y procéder au plus tard le jeudi de la semaine précédente, avant 9h30 dernier délai.

Pour réserver ou annuler un ALP sur le Portail Familles, le délai de 72h ouvrées reste inchangé, mais l'horaire limite passe à 16h30. Par exemple, pour une réservation ou une annulation le lundi, il faudra faire le nécessaire au plus tard le jeudi précédent, avant 16h30 dernier délai.

Concernant les études surveillées, uniquement pour les élèves d'élémentaire :

L'étude se réserve en début d'année scolaire, et ce pour la période allant de septembre à juillet. Il n'est pas possible de réserver ponctuellement une séance.

Attention : les inscriptions en études se feront jusqu'au 11 septembre 2024, directement sur le Portail Familles.

Possibilité de changement sur demande adressée par mail 15 jours avant les vacances de Noël et de Printemps.

A savoir : En cas de besoin ponctuel du temps 16h30-17h45, l'enfant sera automatiquement dirigé vers l'ALP.

Concernant le Centre de Loisirs, les contraintes sont les mêmes que pour une réservation de repas. Ainsi, pour une réservation ou une annulation à l'ALSH du mercredi, la famille devra avoir fait la démarche en ligne avant le dimanche précédent, 9h30 dernier délai.

A noter : Si l'enregistrement est impossible sur le Portail Familles, malgré le respect du délai, cela signifie que nous sommes complets.

Lorsque l'enfant est malade, le repas ne sera décompté que sur présentation d'un certificat médical à transmettre par mail ou à déposer au Pôle Famille. Tout certificat médical arrivant 15 jours après l'absence ne sera pas pris en compte.

Lors de sorties scolaires, les parents doivent impérativement anticiper et annuler les repas prévus, via le Portail Familles. En dehors des délais impartis, une demande d'annulation doit être adressée par mail au Pôle Famille.

En cas d'absence d'un enseignant, pour les familles qui décident de garder leur enfant chez eux, le repas commandé sera facturé.

Il est rappelé l'importance de respecter les délais de réservation. Si ces délais ne sont pas respectés, les familles se verront appliquer des pénalités.

Nous sommes là pour vous aider

Les agents du Pôle Famille sont de plus en plus fréquemment victimes d'incivilités et autres agressions verbales, rendant l'exécution de leurs missions de service public particulièrement difficile.

Cela s'explique principalement par la méconnaissance, par les parents des contraintes liées à la gestion du service. Ce non-respect des règles et des délais par les administrés engendrent parfois des difficultés importantes d'organisation du service public.

Pour rappel, le Portail Familles, accessible depuis le site internet de la Ville, permet aux familles de réserver, mais aussi d'annuler les réservations pour les temps périscolaires et extrascolaires.



Le Pôle Famille

Le Pôle Famille est le lien direct entre les parents et l'école. Il gère toutes les inscriptions scolaires, périscolaires et extrascolaires de l'enfant et de la jeunesse.



Contact - Pôle Famille

- 2 place des Héros - 34750 Villeneuve-lès-Maguelone
tap@villeneuvesmaguelone.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et jeudi : 8h30 > 12h / 14h > 17h30

Ou sur rendez-vous au 04 67 69 75 95